

Comité technique central de la Ville de Paris

mardi 14 septembre 2021

Déclaration d'ouverture de la CFTC

Respecter la liberté de conscience de chaque personne !

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

Le comité technique central se réunit aujourd'hui pour recueillir l'avis des organisations syndicales sur la mise en œuvre à la Ville de l'obligation de présentation d'un passe sanitaire et de l'obligation de vaccination pour les agents concernés.

Ces deux obligations concernent beaucoup d'agents de la Ville : tous ceux travaillant dans les établissements de santé à la DASES, au CASVP, à la DRH pour ce qui touche à la médecine du travail, à la DASCO pour la médecine scolaire mais aussi tous ceux qui interviennent dans les établissements accueillant du public et où l'accès est conditionné à la présentation par les usagers du passe sanitaire. Ce dernier concerne de nombreuses directions, principalement la DAC, la DASCO, la DJS, la DDCT, l'établissement public Paris Musées mais aussi la DICOM, la DJS et quelques sites sur la DEVE et la DPE.

Ce sujet de l'obligation vaccinale et de la production du passe sanitaire est un sujet clivant. Il peut entraîner des incompréhensions voire des divisions au sein des équipes et parfois même au sein de nos proches : relations, amis, familles.

Dans ce débat complexe, la CFTC des administrations parisiennes, ne peut qu'être favorable à tout ce qui peut contenir et faire disparaître l'épidémie actuelle comme la demande expresse du Secrétariat général du minimum de 3 jours télétravaillables par semaine pour les agents dont les missions sont télétravaillables et qui s'impose à tous les services mais nous sommes aussi attachés au respect de la liberté de chaque personne qui doit pouvoir décider de se faire vacciner ou pas. Or la CFTC observe que même si cette liberté est respectée formellement, les contraintes qui s'exercent sur les personnes n'ont cessé d'augmenter en conditionnant l'accès à l'emploi et à certains lieux à l'obligation vaccinale ou à la présentation du passe sanitaire.

En tant que syndicat apolitique, nous demandons que soit respectée la liberté de chacun, celle de ne pas céder aux pressions médiatiques, économiques et sociales mais de pouvoir examiner en conscience ce qui contribue à notre bien personnel et par là-même au bien commun.



La **CFTC** demande donc que tout ce qui a trait au passe sanitaire (instructions, contrôles ...) relève exclusivement des services de ressources humaines des directions et en aucun cas des encadrants qui ne sont pas des auxiliaires de santé. La médecine du travail doit rester maîtresse d'œuvre et référente pour la crise sanitaire.

La **CFTC** demande également que le principe de « bienveillance » soit réellement appliqué par les services des ressources humaines des directions pour « faire preuve de pédagogie, notamment dans le dialogue avec les agents et mobiliser tous les outils disponibles » comme l'y invite la circulaire du 10 août de la DGAFP ; par exemple en examinant « les possibilités d'affecter (temporairement) l'agent sur un poste non-soumis à l'obligation de passe ». **Nous demandons discernement et retenue notamment dans les délais d'obtention du passe.**

La **CFTC** s'inquiète enfin du système des sanctions dans ce qu'il peut avoir de mécanique et d'arbitraire lorsqu'il est déconnecté de l'humain et s'oppose aux consciences. Alors que par ailleurs nous pointons déjà l'asservissement aux écrans, les impératifs excessifs de rentabilité et la fatigue grandissante de nombreux encadrants et agents, nous mettons en garde contre l'inflation des systèmes d'interdits et de contraintes qui restreignent les libertés des personnes.

Merci de votre attention.

La CFTC aux côtés de tous les agents.



1919-2021 - Depuis plus de 100 ans, la CFTC, un syndicalisme constructif au service de l'humain

www.cftcvdp.fr facebook.com/cftcvdparis twitter.com/cftcvdparis instagram.com/cftcvdparis

CFTC - 2 bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - ☎ 01 43 47 84 70 - ✉ syndicat-cftc@paris.fr